

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 03 juillet 2014

Délibération n° 63-2014

Le conseil d'administration approuve la charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants-chercheurs et des enseignants pour l'année universitaire 2014/2015.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 20

Pour :	15
Contre :	1
Abstentions :	4

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants-chercheurs et des enseignants

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 11 juillet 2014

Document mis en ligne le : 11 juillet 2014